



PROJET DE BIOSECURITÉ DU CAMEROUN
Développement et mise en place d'un système national de suivi et de contrôle (cadre) des organismes vivants modifiés (OVM) et des espèces exotiques envahissantes (EEE)

**EXAMEN DES AGENCES, DES DIRECTIVES ET DES PROCÉDURES
EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ**

Le présent rapport a été réalisé avec l'appui du PNUE/FEM et du Gouvernement camerounais à travers le ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

Sous la supervision de :

Unité de Coordination du Projet de Biosécurité au Cameroun (MINEPDED)

&

Le groupe de travail de la Composante 1 du projet (MINEPDED)



Mars, 2016

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
LISTE DES TABLEAUX	iii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iv
COMMENT CITER CETTE PUBLICATION?	viii
COORDONNÉES	ix
RÉSUMÉ	i
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE 1: APERÇU DE LA BIOSÉCURITÉ	6
I. Éléments contextuels.....	6
II. Définition.....	7
III. SYSTÈME DE BIOSÉCURITÉ POUR LE CAMEROUN	9
IV. MÉTHODOLOGIE	10
CHAPITRE 2: LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ACTUEL 12	
I. LES INSTITUTIONS ET LEURS DIFFÉRENTS MANDATS	12
II. LÉGISLATIONS ET RÉGLEMENTATIONS SECTORIELLES	38
CHAPITRE 3: EXAMEN DES DOMAINES, DES LOIS, DES LIGNES DIRECTRICES D'EXÉCUTION SUR LA BIODIVERSITÉ, CONFORMITÉ AUX LIGNES DIRECTRICES, AUX NORMES, FORCES, FAIBLESSES, LACUNES ET CONFORMITÉ, NON-CONFORMITÉ INTERNATIONALES DE LA BIOSÉCURITÉ	44
I. ANALYSE DES SECTEURS DE LA BIOSÉCURITÉ	45
I.1 L'économie des textes sectoriels.....	45
I.1.1 Le cadre normatif de la prévention des risques biotechnologiques.....	45
I.1.1.1 La loi n°2003/006 du 21 avril 2003 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun et ses textes d'application.....	46
I.1.1.2 Les textes complémentaires	49
I.1.2 Le cadre normatif relatif à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé animale	51
I.1.2.1 Le cadre normatif relatif à la sécurité sanitaire des aliments	51
I.1.2.2 La santé animale.....	54
I.1.3 Le cadre normatif relatif à la protection des végétaux et aux espèces exotiques envahissantes	55
I.1.3.1 L'arsenal normatif relatif à la protection des végétaux	55
I.1.3.2 Le cadre normatif relatif aux espèces exotiques envahissantes.....	57
I.2. ANALYSE INSTITUTIONNELLE : MISSIONS DE CHAQUE MINISTÈRE RELATIVEMENT AUX ACTIVITÉS LIÉES À LA BIOSÉCURITÉ.....	61
I.2.1 La sécurité sanitaire des aliments.....	61
I.2.1.1 Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique.....	61
I.2.1.2 Ministère du commerce	61
I.2.1.3 Ministère de la Santé Publique.....	62
I.2.1.4 Le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales.....	62
I.2.2 Santé animale	63
I.2.2.1 Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (Service de quarantaine des animaux et de certification de l'inspection sanitaire vétérinaire).....	63
I.2.3 Santé des végétaux	63
I.2.4. Protection de l'environnement	64

II. II. LA QUESTION DE CONFORMITÉ AU CADRE INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE BIOSÉCURITÉ.....	65
I.1 Contexte international	65
II.2 Analyse des principaux instruments internationaux relatifs à la biosécurité	66
II.2.1 Obligations sanitaires et phytosanitaires.....	66
II.2.2 Analyse des autres instruments internationaux relatifs à la biosécurité.....	67
II.2.3 Analyse des autres instruments internationaux relatifs à la biosécurité.....	73
II.2.4 La santé des végétaux	74
II.2.4 La santé animale	76
II.2.5 Denrées alimentaires et cadre international	77
II.2.6 Espèces exotiques envahissantes et biodiversité.....	78
II.3. NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ.....	80
II.4 ANALYSE PERMETTANT DE VOIR S'IL EXISTE DES LACUNES AVEC LA PROTECTION DES VEGETAUX COMME EXEMPLE	86
CHAPITRE IV: DISCUSSIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	90
I. SECTEURS	90
I.1. Sécurité sanitaire des aliments	90
I.2. Santé des végétaux	91
I.3. Santé animale	92
I.4. ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	92
I.5. PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES.....	93
II. RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE BIOSÉCURITÉ AU CAMEROUN	93
III CONCLUSION	99
RÉFÉRENCES	100
ANNEXES.....	103

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Institutions et leurs différentes missions	13
Tableau 2 : Tableau SWOT des principales observations sur le cadre juridique pour la biodiversité ..	59

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CABT	Convention sur l'interdiction des armes biologiques
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction
NIMP	Normes internationales pour les mesures phytosanitaires
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable
ONPV	Organisation Nationale pour la Protection des Végétaux
UCP	Unité de coordination du projet
RGDIP	Revue Générale de Droit et de Jurisprudence
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SFDI	Société Française pour le Droit International
USA	États-Unis d'Amérique
ADN	Acide Désoxyribonucléique
AEM	Accord Environnemental Multilatéral
ANOR	Agence des Normes et de la Qualité
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CIE	Comité Interministériel de l'Environnement
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CNB	Comité National de Biosécurité
CNCEDD	Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement durable
CNCOSAC	Comité national du Codex Alimentarius et de la sécurité sanitaire des Aliments
CNP	Conseil National Phytosanitaire
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASA	Faculté d'Agriculture et des Sciences Agronomiques
IRAD	Institut de Recherches Agronomiques et de Développement
IRD	Institut de Recherches en Développement
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
UICN	International Union for Conservation of Nature
LANACOME	Laboratoire national de contrôle des médicaments et d'expertises
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, de la Pêche et des Industries Animales
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique

ANE	Agence nationale d'exécution
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OIE	Organisation Internationale des Epizooties
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONR	Observatoire National des Risques
ONU	Organisation des Nations Unies
OVM	Organisme Vivant Modifié
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WWF	Fonds mondial pour la Nature

REMERCIEMENTS

La présente activité a été menée dans le cadre du projet PNUE/FEM n° GFL/3651 – Développement et mise en place d'un système (cadre) national de suivi et de contrôle des organismes vivants modifiés (OVM) et des espèces exotiques envahissantes (EEE), communément appelé projet de biosécurité au Cameroun. L'agence nationale d'exécution du projet est le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), à l'intention duquel Le présent rapport a été préparé,.

Nos remerciements vont aux entités ci-après : le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) pour l'appui financier, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour leur assistance technique et leur encadrement.

Les consultants, les Dr Avodele Maria et Kenfack Jean expriment ici leur gratitude à Monsieur Wouamane Mbele, coordonnateur du projet et à son équipe composée de messieurs Declean Chongwa Ambe D., Assistant technique et administratif du projet et Ngong Clouvis J., assistant financier du programme, tous du MINEPDED, pour leurs efforts inlassables dans l'organisation des rencontres avec les consultants dans l'optique de fournir à ces derniers toutes les informations nécessaires à l'achèvement réussi de la mission qui leur était assignée. Nos remerciements vont aux membres du groupe de travail de la Composante 1, notamment Souop Daniel, Alice Ndikontar, Dr Vitalis Chepnda, Estelle Mawal A Mbassa, Patrice Kuitekam.

Nous n'oublions pas les membres des groupes de travail des autres composantes, à savoir Ndongo Barthélémy, Pedhom Christine, Wagnoun Valentin, Nyasse Barthélémy, Natang Priscilla et Iroume Roger Noel, pour leurs contributions utiles aux plans d'activités détaillés à mettre en œuvre. Nous exprimons nos sincères remerciements au Dr Mbah David, conseiller technique du projet, pour avoir trouvé du temps à nous consacrer pour éclairer davantage certains domaines et possibilités de mise en œuvre de la biosécurité, au Dr Mauremootoo, conseiller technique du projet, pour ses conseils et orientations dans la mise en œuvre du projet tel que conçu, à Mme Galega Prudence Tangham, Conseiller Technique n° 1 au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable pour ses avis techniques et informations cruciales sur la mise en œuvre du projet.

Les consultants souhaitent particulièrement témoigner leur reconnaissance à Monsieur Alex Owusu-Biney, Gestionnaire du portefeuille (Biosécurité), Division de la coordination FEM pour la mise en œuvre de la politique environnementale du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), pour sa contribution à la production du rapport, par ses importantes suggestions et le temps précieux qu'il a consacré à l'édition de ce document en vue de sa finalisation.

À tous ceux et celles qui ont apporté leur concours aux consultants, de quelque manière que ce soit pour la réussite du présent travail, nous disons infiniment merci.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans le présent document sont, selon les auteurs, exactes au moment de leur publication. Les images utilisées n'ont fait l'objet d'aucune vérification indépendante, il est donc possible qu'elles contiennent des erreurs. Les avis exprimés dans cette publication ne sont pas nécessairement ceux du PNUE, du MINEPDED ou des organisations représentées dans le groupe de travail de la Composante 1. Le PNUE, le MINEPDED ou les organisations représentées dans le groupe de travail de la composante 1 ne sont pas responsables des informations contenues dans ce document. Elles ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité ou le contenu des informations figurant dans ce présent document.

En aucun cas, le PNUE, le MINEPDED ou les organisations représentées dans le groupe de travail de la Composante 1 ne sont responsables d'aucune perte, dégât ou dépense encourue ou subie, résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des informations contenues dans le présent document, y compris mais sans s'y limiter, d'aucune erreur, faute, omission ou défaillance. Ces organisations ne peuvent, sous aucun prétexte, être tenus responsables d'aucun dommage direct, indirect, accidentel, spécial, punitif ou induit.

Ce document a été traduit de la version originale en anglais. En cas d'ambiguïté dans l'interprétation, c'est la version anglaise qui fait foi.

COMMENT CITER CETTE PUBLICATION?

MINEPDED, 2015. Rapport sur la revue des agences, directives et procédures en matière de biosécurité. Rapport du consultant préparé dans le cadre du projet PNUE/FEM de biosécurité au Cameroun intitulé “Développement et mise en place d’un système (cadre) national de suivi et de contrôle des organismes vivants modifiés (OVM) et des espèces exotiques envahissantes (EEE)” en droite ligne du projet de biosécurité au Cameroun.

COORDONNÉES

1. AUTEURS

Dr Ayodele Maria

**Institut international
d'Agriculture tropicale
Ibadan, Nigéria
Consultante internationale
Tél. : 00234 8034 989 117
Courriel : m.ayodele@cgiar.org
Skype : mayodele6**

Dr Jean Kenfack

**Ministère de l'Environnement, de la Protection
de la Nature et du Développement durable
Consultant national
Tél. : (237) 6 99 93 66 98/ 222 23 68 82
Courriel : jekenfac@yahoo.fr**

2. UNITÉ DE COORDINATION DU PROJET

N°	NOM	POSTE	INSTITUTION	CONTACTS
1	M.WOUAMANE MBELE	Coordonnateur du projet	MINEPDED	699 51 31 17 wouamane@yahoo.fr
2	M. DECLAN AMBE	Assistant technique et administratif du projet	MINEPDED	677 02 22 85 declanambe@yahoo.co.uk
3	M.NGONG CLOUVIS J.	Assistant financier du projet	MINEPDED	675 95 92 97 clouvisjohnbang@yahoo.com

3. CONSEILLERS TECHNIQUES DU PROJET

N°	NOM	POSTE	INSTITUTION	CONTACTS
1	Dr JOHN MAUREMOOTOO	Conseiller technique du projet	ROYAUME-UNI	Mobile : (+44(0) 784 621 9689 jmauremootoo@gmail.com
2	Dr. DAVID A. MBAH	Conseiller technique	CAMEROUN	677 83 91 41

		du projet		dambah@yahoo.co.uk
--	--	-----------	--	--------------------

4. GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMPOSANTE

COMPOSANT E	Équipe de la composante	POSTE	INSTITUTION	CONTACTS
1	SOUOP Daniel	Ingénieur agronome	MINADER	699 81 60 43/22 13 43 /25 danielsouop@yahoo.fr
2	NDIKONTAR Alice	Responsable en chef de la santé des végétaux	MINADER	677 56 12 40 ndikontarali@yahoo.co.uk
3	Dr CHEPNDA Vitalis	Sous-Directeur/Secrétaire permanent du projet des zoonoses	MINEPIA	699 00 37 22 drchepnda@yahoo.co.uk
4	MAWAL A MBASSA Estelle	Charge d'études assistant n°2/DAJ	MINEPDED	677 48 96 34 estelle-mawal@gmail.com
5	KUITEKAM Patrice	Membre du personnel	MINADER	675 47 79 93 kuitekam@yahoo.fr

5. L'ÉQUIPE DES TRADUCTEURS

Ce document a été traduit en Anglais et en Français par:

- 1- Nkadmvi Emmanuel Nchamukong, Traducteur Principal, Chef de la Cellule de Traduction/MINEPDED, Tél.: 677 50 15 69,
E-mail: nchamukong@yahoo.com;
- 2- Gouet Gouet Joseph, Traducteur Principal, Chargé d'Etudes Assistant à la Cellule de Traduction/MINEPDED, Tél.: 677 86 20 90;
E-mail: josembombo@yahoo.com;
- 3- Seppi Samou Nathalie, Traductrice-Interprète, Chargée d'Etudes Assistant à la Cellule de Traduction/MINESUP Tél.: 675 63 59 42
E-mail: sasena@yahoo.fr.

RÉSUMÉ

La mondialisation des échanges dans le domaine des produits agricoles crée des opportunités, mais aussi des risques. D'une part, elle crée la richesse dans les pays exportateurs des produits vers les marchés étrangers et amène ces produits sur les tables des consommateurs vivant dans des pays très éloignés. D'autre part, elle ouvre des voies à des dommages et des maladies susceptibles de détruire les ressources naturelles, entraînant des conséquences économiques et environnementales. Pour saisir ces opportunités et gérer les risques qui leur sont associés, il est de plus en plus admis qu'il est nécessaire d'intégrer et d'améliorer la coordination des activités réglementaires conçues pour protéger la santé et la vie humaine, animale, des végétaux et l'environnement. L'intérêt pour la *biosécurité* découle de la nécessité de répondre à ces besoins. L'idée est d'essayer de rapprocher les cadres politique et réglementaire pour l'évaluation et la gestion des risques dans tous les secteurs de la sécurité sanitaire des aliments, de la vie et de la santé animale, (y compris les pêches), de la protection de l'environnement et de la santé et de la vie des végétaux. La biosécurité vise ainsi la gestion des risques biologiques dans ces trois secteurs tout en protégeant la biodiversité et en contribuant à son utilisation durable. Pour l'essentiel, la *biosécurité* met en adéquation l'enthousiasme en faveur du commerce et des voyages internationaux et la nécessité de se prémunir contre les risques. Des contrôles transparents et efficaces dans ces secteurs ne doivent pas créer des barrières inutiles au commerce international, mais doivent au contraire permettre la facilitation des échanges.

La biosécurité est considérée comme une activité interdisciplinaire qui couvre un large éventail de sujets et d'approches. Puisque la biosécurité œuvre en faveur de l'intégration de la santé animale, de la santé des végétaux, de la santé environnementale et de la sécurité sanitaire des aliments pour rationaliser les pratiques d'évaluation et de gestion des risques, la répartition des responsabilités entre les autorités nationales de régulation des secteurs de l'agriculture et de l'environnement est examinée. Les contrôles et les autorités chargés des questions de *biosécurité* tendent à être éclatés dans plusieurs ministères, tels que ceux de l'agriculture, de l'élevage, de la santé, des finances, de l'environnement, du commerce et de l'industrie.

L'objectif d'un *système de biosécurité* est de mettre ensemble toutes les autorités de régulation compétentes dans un système unique ou de créer des mécanismes de coordination pour rationaliser les approches de gestion des risques biologiques avec le principe sous-jacent de la mise en place d'une approche basée sur l'analyse des risques. Pour parvenir à cette nécessaire coordination, le Cameroun s'est engagé à entreprendre une revue des cadres juridiques nationaux existants de contrôle de la *biosécurité* et des fonctions y relatives jouées par différents ministères. Cela permettra la mise en œuvre de n'importe quel cadre, que le Cameroun pourrait adopter, pour mettre sur pied une politique efficace de *biosécurité* exempte de conflits de compétence de chevauchements.

La présente étude implique la revue des agences, des orientations et des procédures en matière de biosécurité et recommande un cadre/système qui pourrait être mis en œuvre au Cameroun. La biosécurité nécessite l'adoption d'un ensemble d'attitudes et de comportements de la part des populations pour minimiser les risques dans toutes les activités impliquant la

santé humaine, animale et des végétaux, et la protection de l'environnement au niveau national, les OVM et les espèces exotiques étrangères. La biosécurité doit être pratique et durable pour tous – pour les producteurs, les commerçants, les intermédiaires et les fournisseurs de services et pour tous ceux qui mènent des activités susceptibles de comporter des risques. La conception d'un cadre pratique/d'une législation sur la biosécurité nécessitera une synergie d'action entre toutes les principales parties prenantes pour s'assurer que cette coordination est effective et que ceux qui auront la charge de mettre en œuvre des mesures acceptent la nécessité de procéder ainsi et perçoivent clairement les avantages de cette approche.

Suite à la revue de la biosécurité sur la base de documents obtenus auprès de différents départements ministériels et d'autres parties prenantes, l'on a observé que le l'arsenal juridique du Cameroun ne comporte pas de loi spécifique ou harmonisée sur la biosécurité. Toutefois, il existe des lois sur la santé des végétaux, la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments. Il existe également des lois relatives à la biotechnologie qui sont intégrées dans les missions de plusieurs départements ministériels et autres services. Dans l'ensemble, après examen du cadre institutionnel pour la biosécurité, il ressort l'absence de coordination et d'harmonisation pour une mise en oeuvre efficace d'une approche de biosécurité. La plupart des secteurs relevant des missions régaliennes de plusieurs ministères.

La biosécurité est considérée comme une activité interdisciplinaire qui couvre un large éventail de sujets et d'approches. C'est une approche utilisée pour minimiser le risque d'impacts négatifs subséquents à l'ouverture de nouvelles voies d'accès pour le commerce international des marchandises qui pourrait s'accompagner de dommages et de maladies susceptibles de détruire les ressources naturelles conduisant à des aléas économiques et environnementaux pour la santé animale et humaine et la sécurité sanitaire des aliments. Puisque la biosécurité œuvre en faveur de la prise en compte dans les politiques de la santé animale, de la santé des végétaux, de la santé environnementale et de la sécurité sanitaire des aliments comme cela se fait dans certains pays, il est impérieux de rationaliser l'évaluation et la gestion des risques à travers tous les secteurs. Dans le cas du Cameroun, l'on a remarqué que les contrôles et les missions ont tendance à être éclatées dans plusieurs ministères, tels que les ministères de l'Agriculture, de l'élevage, de la Santé, des Finances, de l'Environnement, du Commerce et de l'Industrie.

L'objectif de ce *système de biosécurité* était de rapprocher toutes les autorités de régulation compétentes sous un système unique ou de créer des mécanismes de coordination pour rationaliser les approches de gestion des risques biologiques, le principe sous-jacent consistant à établir une approche basée sur l'analyse des risques. Pour parvenir à la coordination nécessaire, le Cameroun a décidé de faire un état des lieux des cadres nationaux de contrôle de la *biosécurité* existants et des fonctions assignées à divers ministères. Les informations obtenues ont permis de proposer un cadre que le Cameroun pourrait adopter pour mettre en place une politique *de biosécurité* efficace exempte de conflits de compétence et chevauchements en ce qui concerne les missions des différentes structures de mise en œuvre.

La présente étude a donc porté sur l'examen des agences de biosécurité, des lignes directrices

et des procédures de contrôle, et des recommandations pour un cadre / système qui pourrait être mis en œuvre au Cameroun.

La biosécurité nécessite l'adoption par les populations d'un ensemble d'attitudes et de comportements pour minimiser les risques dans toutes les activités impliquant dans un pays la santé humaine, animale, végétale, environnementale, les OVM et les espèces exotiques envahissantes (EEE). La biosécurité doit être pratique et durable pour tous, y compris les producteurs, les commerçants, les intermédiaires, les fournisseurs de services et pour tous les utilisateurs impliqués dans des activités pouvant contenir certains éléments de risque. Concevoir un cadre / législation viable pour la biosécurité nécessite une relation de travail cordiale entre tous les ministères parties prenantes, les organisations privées et les organismes gouvernementaux qui devront mettre en œuvre les mesures pour faciliter l'acceptabilité et voir les avantages de la mise en œuvre.

Ce rapport résume donc les résultats du système de contrôle pour la biosécurité au Cameroun à partir d'informations tirées de divers documents et des articles qui ont été fournis aux consultants par des responsables du gouvernement, des scientifiques, des experts, des chercheurs et d'autres parties prenantes. Des entretiens ont également été menés pour recueillir des informations auprès d'autres utilisateurs et de certaines agences de coopération.

Les résumés publiés ici portaient sur les domaines suivants :

Aperçu des activités de contrôle de la biosécurité et questions transversales, Termes de référence, méthodologie et objectifs de l'étude

Aperçu et questions transversales

Le résultat de la revue du système actuel de biosécurité au Cameroun a révélé que, dans tous les secteurs (santé des végétaux, santé animale, sécurité sanitaire des aliments, OGM, espèces exotiques envahissantes, environnement et société), les mécanismes actuels étaient gérés par différents départements ministériels et institutions sans coordination ni référence à d'autres d'autres structures jouant des rôles similaires. La revue a identifié des domaines de défaillances, de chevauchements, de lacunes et des faiblesses, et a fourni des informations sur le type de système de biosécurité qui pourrait améliorer considérablement les dispositions actuelles, s'ils étaient fonctionnels

Aperçu des textes juridiques et réglementaires

Au Cameroun, les questions de *biosécurité* ne relèvent pas de la compétence d'une seule administration. Au contraire, plusieurs entités sont chargées ou impliquées dans des activités de ce secteur. Tous ces secteurs de la biosécurité, à savoir la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale, la santé des végétaux, la protection de l'environnement et la prévention des risques biotechnologiques sont encadrés par des décrets, ce qui donne aux ministères concernés des instruments juridiques de mise en œuvre.

Lois, non-conformité et conflits de compétences

On a observé que le dispositif institutionnel actuel pour la *biosécurité* au Cameroun est émaillé de conflits de compétence si l'on s'en tient aux missions des différentes institutions et administrations impliquées sur les questions de *biosécurité*. Par ailleurs, à partir des résultats de la revue, on a noté que certaines lois encadrant certains contrôles de biosécurité sont obsolètes et ne sont pas actualisées pour répondre aux obligations internationales, par ex. (certains NIMP de l'IPPC). En plus, le Cameroun ne dispose pas de loi relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE). En dépit du fait que les EEE soient connues comme étant très problématiques et soient devenues un risque pour l'agriculture des pays partout où elles sont apparues et se sont propagées. Elles sont aussi réputées représenter une menace grave pour la diversité biologique et l'environnement.

L'objectif principal de cette Composante 1 du projet est de produire un rapport complet sur le cadre politique, réglementaire et institutionnel actuel de la biosécurité et un document décrivant les options possibles pour améliorer la planification intersectorielle et la coordination du contrôle de la biosécurité au Cameroun, qui est conforme aux lignes directrices et aux normes internationales. Reconnaissant par conséquent les défis que posent les activités sectorielles non coordonnées du système de contrôle de la biosécurité au Cameroun, le pays a demandé et obtenu de l'aide / du financement pour effectuer une revue de la capacité existante de contrôle de la biosécurité.

De plus, les consultants ont remis au groupe de travail de la composante, un projet de rapport sur les résultats de l'examen du cadre politique, juridique et réglementaire relatif à la biosécurité. Le rapport a présenté les rôles et responsabilités des acteurs du système de biosécurité au Cameroun avec des recommandations sur le meilleur système à adopter par le pays.

La méthodologie utilisée pour cette étude consistait principalement en une revue de la littérature et sur la consultation par les consultants nationaux et internationaux, des principales parties prenantes. La plupart des intervenants clés ont été sélectionnés par les consultants en référence aux termes de référence et avec le soutien de l'UCP (Unité de coordination des projets de biosécurité), en tenant compte de la nécessité de couvrir tous les secteurs de la biosécurité (sécurité alimentaire, santé végétale, Santé animale, biosécurité, espèces envahissantes).

À la fin de l'examen des missions et des responsabilités des différentes institutions chargées des contrôles de biosécurité et de l'analyse du cadre juridique régissant les domaines de la biosécurité, les résultats de l'analyse ont révélé des faiblesses, des lacunes, mais aussi des forces du cadre juridique existant et des outils de mise en œuvre.

Le résultat de l'analyse a permis aux consultants d'examiner les systèmes éventuels de biosécurité que le Cameroun pourrait adopter:

- Sur le plan institutionnel, trois options peuvent être explorées à savoir :
 - Option 1 : Placer la biosécurité sous la responsabilité unique d'un ministère sectoriel.
 - Option 2: la création d'un Ministère en charge de la biosécurité.
 - Option 3 : la création d'une Agence ou d'une Autorité chargée de la biosécurité.
- Sur le plan législatif, deux options se présentent également pour le Gouvernement :
 - Option 1 : adopter un texte qui s'inspire d'une vision d'ensemble et traite de façon intégrée la biosécurité dans la totalité de ses aspects.
 - Option 2 : réviser la législation sectorielle pour une meilleure prise en compte des préoccupations de biosécurité.

Conclusion

- L'examen a montré que les documents juridiques existants ne comportent pas de lois spécifiques ou harmonisées sur la biosécurité; toutefois, on recense quelques textes de lois pertinents relatifs à la biotechnologie, portant sur la santé des végétaux, la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments, incluses dans les décrets de plusieurs ministères, et autres services. En général, le cadre institutionnel pour le contrôle de biosécurité étudié manquait de coordination et d'harmonisation pour la mise en œuvre efficace de toute approche de biosécurité.
- Avec l'avènement de nouvelles technologies et d'autres forces responsables de l'accélération du rythme de la mondialisation, les risques de biosécurité évoluent du fait de l'expansion des mouvements des hommes, du bétail, des produits animaux; de l'augmentation du volume et de l'éventail de plantes/produits végétaux échangés; de l'intensification des mouvements internationaux et de la répartition des espèces végétales, et de l'aggravation des changements des écosystèmes. La position du Cameroun en Afrique du centre et de l'ouest, les différentes conditions climatiques favorables dans le pays pour la survenue des dommages et des maladies, place le pays à l'avant-garde de la lutte contre les nouvelles incursions de biosécurité.
- En outre, le commerce régional et international, la circulation des biens, la modification continue du climat augmentent le niveau de risque de biosécurité pour le Cameroun. Dans ce contexte, le pays a besoin d'un cadre efficace de biosécurité qui protégera non seulement l'agriculture et l'environnement, mais aussi ses partenaires commerciaux, ses collaborateurs et les pays de la CEMAC.

Recommandations

Par conséquent, reconnaissant que les défis que pose l'éparpillement des activités de biosécurité au Cameroun dans différents ministères ont abouti :

- Aux chevauchements de responsabilités
- À de multiples approches pour la même question
- À des répétitions des mêmes fonctions
- À un nombre insuffisant de personnels qualifiés dans les différentes institutions
- À l'absence ou à des outils et infrastructures inadaptés

- À une législation obsolète
- Au non-respect des normes et obligations internationales,

Les consultants recommandent ainsi que pour un système harmonisé, viable et efficace de biosécurité, le Cameroun devrait adopter :

La création d'une nouvelle entité (Autorité nationale de Biosécurité) à un niveau élevé pour jouer un rôle de contrôle et de coordination sur tous les secteurs concernés par la biosécurité. L'utilisation du cadre de coordination proposé à la fin du rapport devrait être présentée à toutes les parties prenantes pour débat et validation avant sa mise en œuvre et son adoption.